

Séance du dimanche 16 mars 2008
--

L'an deux mil huit, le seize mars, le Conseil Municipal de Courcelles-Sapicourt légalement convoqué, s'est réuni publiquement au lieu ordinaire des séances sous la présidence de LAMPE Jean-Claude,

Présents : DAHLEM Patrick, MABILE Gérald, LEVEAUX Philippe, CULEUX Xavier, LESUEUR Jacky, RONSEAUX Jean-Noël, PROLA Thierry, CARRE Pierre, MICHEL Jean, MAZZINI Grégoire.

1 – DELIBERATIONS.

n° 5/2008 : Election du délégué de la commune auprès du S.I.E.M.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L.5211-7,

Vu les statuts du SIEM en cours d'approbation,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours (1^{er} et 2^{ème} à la majorité absolue et le 3^{ème} à la majorité relative) le délégué chargé de représenter la commune au sein des commission locales instituées dans les statuts du SIEM,

Que cette délibération ne sera effective que lorsque les statuts du SIEM seront approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet ou caduque si ceux-ci ne sont pas approuvés,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire représentant la commune au sein de la commission locale du SIEM.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election du délégué titulaire.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	0		
Nombre de suffrages exprimés	11		
Majorité absolue	6	a obtenu :	CARRE Pierre (onze) 11 voix

Monsieur CARRE Pierre a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

n° 6/2008 : Election des délégués de la commune auprès Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L.5211-7,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours (1^{er} et 2^{ème} à la majorité absolue et le 3^{ème} à la majorité relative) les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle adhère,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant la commune au sein du comité syndical du syndicat des eaux de la Garenne.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election des délégués titulaires.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	0		
Nombre de suffrages exprimés	11		
Majorité absolue	6	ont obtenu :	CARRE Pierre (onze) 11 voix MAZZINI Grégoire (onze) 11 voix

Monsieur CARRE Pierre et Monsieur MAZZINI Grégoire ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue.

Election du délégué suppléant.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	0		
Nombre de suffrages exprimés	11		
Majorité absolue	6	a obtenu :	MABILE Gérald (onze) 11 voix

Monsieur MABILE Gérald a été proclamé élu car ayant obtenu la majorité absolue.

n° 7/2008 : Election des délégués de la commune auprès Syndicat Intercommunal Scolaire de Rosnay.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et L.5211-7, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner au scrutin secret à trois tours (1^{er} et 2^{ème} à la majorité absolue et le 3^{ème} à la majorité relative) les délégués chargés de représenter la commune au sein de l'assemblée délibérante de l'établissement public de coopération intercommunale auquel elle adhère,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants représentant la commune au sein du comité syndical du syndicat intercommunal scolaire de Rosnay.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election des délégués titulaires.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	1		
Nombre de suffrages exprimés	10		
Majorité absolue	6	ont obtenu :	RONSEAUX Jean-Noël (cinq) 5 voix CULEUX Xavier (neuf) 9 voix MICHEL Jean (six) 6 voix

Monsieur CULEUX Xavier et Monsieur MICHEL Jean ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue.

Election des délégués suppléants.

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	0		
Nombre de suffrages exprimés	11		
Majorité absolue	6	ont obtenu :	PROLA Thierry (onze) 11 voix MABILE Gérald (onze) 11 voix

Monsieur MABILE Gérard et Monsieur PROLA Thierry ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue.

n° 8/2008 : Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-28 fixant les conditions de fonctionnement des centres d'action sociale,
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans la limite de 16 le nombre de membres élus et nommés au conseil d'administration, à part égale,
Considérant l'obligation de comporter, au titre des membres nommés, un représentant des associations familiales sur proposition de l'UDAF, un représentant des associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11 voix pour,

Décide de fixer ainsi le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS présidé de droit par le maire de la collectivité :

- 4 membres élus par le conseil municipal,
- 4 membres nommés maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

n° 9/2008 : Election des représentants du conseil municipal du centre d'action sociale.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29,
Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.123-6 et R.123-28 fixant les conditions d'élections des membres du conseil d'administration des centres d'action sociale,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 4 délégués titulaires représentant la collectivité au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins	11		
Bulletins litigieux	0		
Nombre de suffrages exprimés	11		
Majorité absolue	6	ont obtenu :	PROLA Thierry (onze) 11 voix MABILE Gérard (onze) 11 voix RONSEaux Jean-Noël (onze) 11 voix DAHLEM Patrick (onze) 11 voix

Messieurs PROLA Thierry, MABILE Gérard, RONSEaux Jean-Noël et DAHLEM Patrick ont été proclamés élus car ayant obtenu la majorité absolue.

n° 10/2008 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29,
 Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,
 Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,
 Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,
 Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide :

- de désigner Monsieur LAMPE Jean-Claude, Maire, comme président de la commission communale des impôts directs,
- de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

Titulaires

MAZZINI Grégoire – viticulteur -
 Rue du Bémont
 LECOQ Catherine – institutrice –
 chemin de la Fontaine
 MABILE Gérald – retraité –
 8 rue du Lavoir
 CULEUX Xavier – ouvrier viticole
 Rue de Bury
 ROBERT Yvette- retraitée –
 Rue Paul Bouton
 LESUEUR Jacky – instituteur –
 Rue du Bémont
 LEVEAUX Philippe – directeur d'entreprise –
 Rue Gerbault
 DRUBAY Carole – professeur de sport –
 3 rue de Ventelay
 MAQUIN Michel – retraité –
 Rue Paul Bouton
 RONSEAU Jean-Noël – ouvrier viticole
 Rue Paul Bouton
 HURON Pierre – retraité –
 Rue Cérès – 51100 REIMS
 BENARD Roger – viticulteur –
 4 rue Drouot – 51140 HOURGES

Suppléants

TORSTEN Michel – retraité -
 rue du Lavoir
 CORNU Bernard – retraité -
 rue Laurent Lainé
 DESAUTEZ Nathalie – viticultrice -
 4 rue St Vincent
 RENARD Cédric – agent hospitalier -
 2 rue St Eloi
 CHAUDRE Thierry – technicien -
 rue du Montcet
 NIVELET Jacques – retraité -
 rue Laurent Lainé
 PROLA Thierry – expert assurances -
 rue du Montcet
 ENGELMANN Valérie – femme au foyer -
 rue de Bury
 CARRE Pierre – retraité -
 rue du Montcet
 BACARISSE Honorine – secrétaire –
 Impasse Georges Ronseaux
 POIRET Roger – retraité -
 51140 BRANSCOURT
 DUBOIS Katia
 51140 ROSNAY

Toutes ces personnes payent de la TH/FB/FNB